

FORMULAIRE DE RESILIATION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

**Document à compléter et à renvoyer au service d'enregistrement de votre contrat d'apprentissage
(DDTEFP, Chambre de commerce ou Chambre d'agriculture)**

Le contrat d'apprentissage

Date de début de contrat	
Date de fin de contrat	
Enregistré le	
Sous le numéro	

L'employeur

Entreprise	
Adresse	
Téléphone	
N° SIRET	

L'apprenti

Prénom et Nom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Diplôme préparé	

Le représentant légal de l'apprenti mineur

Prénom et Nom	
Adresse	
Téléphone	

- Rupture pendant les 45 premiers jours en emploi, consécutifs ou non, de l'apprenti**, par ce dernier ou l'employeur, art L. 6222-18 du code du travail ;
- Rupture d'un commun accord** entre l'apprenti et l'employeur (aucune faute de l'une ou l'autre des parties ne peut motiver un tel accord), art L. 6222-18 du code du travail ;
- Rupture en cas de faute grave ou de manquements répétés à ses obligations, de la part de l'employeur ou de l'apprenti : la résiliation doit être impérativement prononcée par le Conseil des Prud'hommes, ou le juge d'instance** (à défaut, la rupture est sans effet et l'employeur doit dès lors payer les salaires jusqu'au jour où le juge statue sur la résiliation) ;
- Rupture en cas d'inaptitude de l'apprenti** à exercer le métier auquel il voulait se préparer (prononcée par le Conseil des Prud'hommes), art L. 6222-18 du code du travail ;
- Rupture en cas d'obtention du diplôme** ou du titre de l'enseignement technologique préparé par l'apprenti (le contrat peut prendre fin de plein droit à l'initiative de l'apprenti avant la date de fin de contrat), art L. 6222-19 du code du travail ;
- Rupture par décision administrative** du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle consécutive au risque sérieux d'atteinte à la santé ou à l'intégrité physique ou morale de l'apprenti ;
- Rupture par décision motivée du Préfet du Département** pour méconnaissance des obligations à la charge de l'employeur.

A la suite de la rupture, l'apprenti :

- Abandonne la formation
- Poursuit la formation sous le statut étudiant (en formation initiale) ou en tant que stagiaire de la formation professionnelle
- Resigne un nouveau contrat

Cocher obligatoirement la case correspondante et joindre les justificatifs

Date d'effet de la rupture :

Fait à :

Le :

L'employeur :

L'apprenti :

Le représentant légal :

Résiliation enregistrée par :

Le :